

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rebecca Nicole

<https://www.cadre21.org/membres/264dfbf29a8448cfdec70fa7>

Date d'obtention : 2022-05-10 15:47:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention SEXTO est une trousse d'intervention clé en main pour les intervenants scolaires dans le but d'intervenir rapidement et efficacement, et ce, dans le but de préserver l'intégrité des adolescents. La méthode d'intervention SEXTO est une méthode d'intervention qui mise sur la collaboration entre le milieu scolaire, le service de police et le DPCP. Cette méthode d'intervention favorise le partenariat, tout en respectant le rôle de chacun. L'intervention SEXTO permet d'intervenir rapidement pour arrêter la propagation des images et réduire les conséquences sur les différents partis impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'estime que cette formation me permettra d'intervenir plus efficacement dans une situation de sexto chez un élève. Je serai guidée par le trousse SEXTO pour ainsi mieux intervenir et préserver l'intégrité du jeune. J'estime également que cette formation m'a sensibilisé à la nature criminelle de certains actes en lien avec les sextos. Je serai également en mesure, au fil de mes interventions quotidiennes, de faire de la prévention face à ce type de gestes que peuvent faire les jeunes sans connaître réellement les conséquences possibles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je porterai une attention particulière à l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation afin de bien évaluer la situation et transmettre l'information aux services policiers. Je ferai attention de ne pas voir le contenu sexto, qui est considéré comme une infraction criminelle. J'interviendrai rapidement et efficacement en gardant en tête l'objectif de favoriser la sécurité et le bien-être du jeune. Je m'assurerai de ne pas intervenir auprès de l'instigateur (ne pas remplir de trousse). Et finalement, d'assurer une communication/collaboration avec le service de police.